



## **AVIS DE PUBLICITE POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN COMMERCE**

### **FETE DU JEU 2022**

#### **Personne publique**

Ville d'Herblay -sur-Seine représentée par M. le Maire, Philippe ROULEAU  
43 rue du Général de Gaulle  
95220 HERBLAY-SUR-SEINE  
01 30 40 47 00

#### **Objet de la publicité**

Recherche d'un Food truck salé pour samedi 21 mai 2022

#### **Procédure et mode de passation**

- Article L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques
- Circulaire ministérielle du 19 octobre 2017 d'application des dispositions de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

Le présent avis de publicité a vocation à permettre à la Ville de sélectionner un prestataire pour implanter et exploiter un commerce FOOD TRUCK sur le domaine public communal pour une durée de 1 jours.

La Ville se réserve le droit de négocier avec l'ensemble, ou une partie, des soumissionnaires, dans des conditions de très stricte égalité et de confidentialité.

La Ville pourra également solliciter une présentation de l'offre.

Jusqu'à la signature de la convention d'occupation du domaine public, la Ville se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'abandonner la présente consultation et ainsi de ne pas donner suite aux offres reçues.

Aucune indemnité ne sera due au titre des études et prestations effectuées (si tel devait être le cas) par les candidats, retenus ou non retenus dans le cadre la présente consultation.

#### **Durée de la convention d'occupation du domaine public**

1 jour, le samedi 21 mai 2022, de 11h à 19h

#### **Date limite de réception des offres**

**15 avril 2022**

**Les offres qui parviendront après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que celles parvenues sous enveloppe non cachetée, ou ne respectant pas la forme de présentation, ne seront pas analysées et renvoyées aux candidats.**

Une fois que la Ville a fait son choix sur les offres, il en informe tous les candidats retenus et écartés.

La Ville d'Herblay-sur-Seine se réserve le droit de proroger la date limite de réception des offres. Le cas échéant, cette information sera diffusée par une insertion sur le site internet de la Ville et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour le présent avis et laissé ses coordonnées à cet effet.

**Modalités de transmission des offres**

Par voie papier uniquement.

- Les offres seront envoyées sous pli cacheté, par la poste en recommandé à l'adresse suivante :  
Monsieur le Maire  
Mairie d'Herblay-sur-Seine  
Service jeunesse  
43 rue du Général de Gaulle  
95220 HERBLAY-SUR-SEINE
- OU
- Les offres pourront être remises contre récépissé, à en-tête de la Ville, à l'adresse suivante :

**ESPACE ANDRE MALRAUX  
Service Jeunesse  
5 Chemin de Montigny, 95220 HERBLAY SUR SEINE**

Les offres sous pli cacheté porteront les mentions suivantes :

<p>« NE PAS OUVRIR » Objet de la consultation : ....</p>
--

Informations complémentaires

Pour tout renseignement, il convient de contacter **le service jeunesse : 01 30 40 48 59**

**Description des prestations attendues**

Le Food truck devra proposer entre 11h et 19h des denrées salées ainsi que des boissons, le samedi 21 mai 2022.

Le prestataire devra fournir à la Ville une attestation d'assurance.

Date de début d'exploitation souhaitée : le samedi 21 mai 2022, installation à partir entre 9h et 10h pour un début de prestation à 11h

Le prestataire sera tenu au règlement d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public selon les modalités de la délibération fixant les tarifs municipaux. Cette redevance sera acquittée selon les journées d'implantation. Le paiement de cette redevance sera établi auprès de la trésorerie d'Argenteuil.

L'occupant règlera l'ensemble des charges afférentes à l'exploitation.

**Une convention d'occupation du domaine public sera établie après sélection du candidat retenu. Elle définira les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé à occuper à des fins d'ordre privé et en vue d'une exploitation économique, le domaine public.**

**Liste des pièces à produire lors de la remise du dossier**

- Projet commercial permettant d'apprécier les compétences professionnelles du candidat et ses moyens personnels, techniques et financiers.
- Modalités envisagées par le candidat pour l'exploitation du commerce ambulant (moyens humains, entretien,...).
- Photographies et descriptif du matériel utilisé.

Les offres seront rédigées en français. L'unité monétaire utilisée est l'euro.

**Critères d'attribution**

- Tarifs proposés, abordables pour les familles
- Diversité des denrées

Date de mise en ligne du présent avis sur le site internet de la Ville : 29/03/2022

